

Frais de déplacement

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone : □□□□□□□□□□

Numéro de sécurité sociale (obligatoire) : □□□□□□□□□□□□□□□□

Vous avez pris votre voiture :

nombre de Kms parcourus (aller + retour) : □□□□

puissance fiscale du véhicule (obligatoire): □□ CV

Signature attestant la réalité du déplacement

Frais de déplacement

Vous êtes salarié : votre journée de travail peut être prise en charge par la MSA. Pour cela, il vous suffit de compléter le document «Attestation perte de salaire» qui sera à votre disposition sur les tables d'émargement et de nous le retourner accompagné d'une attestation de votre employeur, du montant à rembourser.

Vous avez pris votre voiture : la MSA prend en charge vos frais kilométriques de votre domicile au lieu de l'assemblée générale. Pour cela il vous suffit de remplir ce document et le remettre à votre table d'émargement.